

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20140611-2014_E3-DE

Envoyé en préfecture, le 23/06/2014 - 16:00

Reçu en préfecture, le 23/06/2014 - 16:04

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 05/06/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juin 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme ULMANN), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, M. DUCASSE, Mmes COUFFIGNAL, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. MARSAN, Mme BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), M. BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), Mme ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Indemnité de Conseil à Mme la Trésorière municipale de TARTAS

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer à Mme la Trésorière municipale de TARTAS, une indemnité de conseil (en application de la réglementation) pour une durée de 180 jours au titre de l'année 2014 (janvier à juin).

Le montant de cette indemnité s'élève à 395,02 €.

Dans le courant du deuxième semestre 2014, notre assemblée se prononcera sur l'indemnité de la nouvelle trésorière municipale de TARTAS.

Après en avoir délibéré

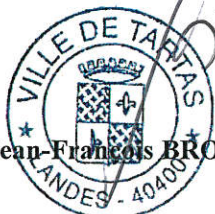
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

FIXE le montant de l'indemnité de Mme la Trésorières municipale de TARTAS à 395,02 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**
Jean-François BROQUÈRES